

FORMATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

MODULE

1

INITIATION,
DÉCOUVERTE
DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

NIVEAU

Initiation

DURÉE

1 journée
de 8 heures



2025

FORMATION EN 3 SESSIONS - INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

auprès du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA)

par téléphone au **43 01 43**

ou par mail **cfppasud@canl.nc**

Horaires :

Matin de 7 h 15 à 11 h 15

Après-midi de 12 h 30 à 16 h 30

OBJECTIFS :

- Présenter l'agriculture biologique et son importance en Nouvelle-Calédonie
- Apporter les éléments de bases pour la compréhension de la pratique de l'agriculture biologique
- Savoir appréhender les atouts et les contraintes d'une production agricole biologique
- Présenter le cadre et les normes d'agriculture biologique

PUBLICS :

20 personnes maximum

Public non initié (agriculteurs déjà installés dans une autre production, particuliers souhaitant connaître les bases de la production agricole biologique)

DÉROULÉ :

Matinée : apports théoriques en salle avec supports pédagogiques

Après-midi : visite d'une unité de production agricole biologique.

INTERVENANT :

Formateur CFPPA Sud et intervenant technique

CONTENU :

1. Généralités

1.1. Généralités sur l'Agriculture Biologique (AB)

1.2. Le bio en bref

L'AB dans le monde, dans la région pacifique

L'AB en Nouvelle-Calédonie. Nombre de producteurs, surface concernée, production, agriculture traditionnelle

**INSCRIVEZ-VOUS
AUPRÈS DE**



Partenaire

CFPPA Sud

EPEPPA



FORMATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

MODULE

1

INITIATION,
DÉCOUVERTE
DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

NIVEAU

Initiation

DURÉE

1 journée
de 8 heures



Partenaire

CFPPA Sud



2025

2. L'agriculture biologique en NC

- 2.1. Le Label BIO PASIFIKA
Loi sur les sigles de qualité, présentation
- 2.2. La NOAB
Historique, objectifs
- 2.3. Le système participatif de garantie
Histoire, organisation, objectifs
- 2.4. Processus de certification
Présentation du processus de certification SPG : intervenants, GL, étapes
Certification par tiers
- 2.5. Organisation de l'AB en Nouvelle-Calédonie
Les institutions : province, gouvernement
Les partenaires : recherche, autre sigles, autres associations
Les syndicats
Organisation du marché des produits bio : AMAP, vente directe, marchés, centrale d'achat

3. Objectifs et moyens de l'AB

- 3.1. Réduire les impacts sur l'environnement
Préservation des ressources naturelles, protection de la biodiversité (Flore et faune sauvages).
Respect de l'animal.
- 3.2. Mettre sur le marché des produits de qualité
Qualités organoleptiques, traçabilité, contrôle ...

- 3.3. Maintenir et améliorer les contextes socio-économiques
Rémunération et satisfaction du travail des agriculteurs
Respect du foncier : terres coutumières
Reconnaissance de l'agriculture traditionnelle et de la culture océanienne

4. Principes et règles fondamentales de l'AB

- 4.1. Fertilité naturelle et activité biologique des sols
La vie du sol
Notions de compost
Notions engrais verts, légumineuses
La butte permanente. Description, réalisation, rôles de la matière organique.
- 4.2. Diversification des agro-systèmes
Association Elevage/Productions végétales/Environnement
- 4.3. Méthodes de protection basées sur la prévention
Rotation des cultures, calendrier des semis
Association d'espèces végétales.
Notion de plantes répulsives
Notions de lutte biologique
Rôles et utilisation des macérations, des purins

CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE

Résumé et synthèse des thèmes abordés
Présentation des actions de formation dans le prolongement
Evaluation des acquis (type QCM)
Enquête de satisfaction des stagiaires et autres attendus

